



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.89
18 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 18 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 14 et le 17 octobre 1993, il semble que 13 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors des vols auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas selon les dispositions du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. On trouvera à l'annexe 1 de la présente note verbale des précisions sur ces vols. Par ailleurs, il semble y avoir eu, le 13 octobre 1993, un vol qui n'a pas été précédemment signalé et au sujet duquel des informations figurent à l'annexe II.

Le nombre total de violations présumées d'interdiction des vols atteint désormais 932.

ANNEXE I

Vois effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies (14-17 octobre 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
941	14 octobre	4 h 35	4 h 43	L'AWACS a établi un contact radar avec un avion de combat de l'OTAN à 32 kilomètres au sud de Gornj Vakuf. Quelques minutes plus tard, des avions de combat de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère MI-8 de couleur blanche marqué d'une croix rouge, à 2 kilomètres au sud de Zenica. Le contact a été perdu pour des raisons opérationnelles à 20 kilomètres au nord-ouest de Zenica. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Faible Basse
942	14 octobre	4 h 44	6 h 04	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8 de couleur blanche avec des raies bleues et rouges qui atterrissait à Vitez. L'hélicoptère a été pris à partie par un tir de mortier et d'artillerie anti-aérienne. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Faible Basse
943	14 octobre	5 h 04	5 h 28	L'AWACS a établi un contact radar avec un avion volant à 12 kilomètres au nord-est de Gornj Vakuf. Des avions de combat de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère MI-8 de couleur blanche à 5 kilomètres au sud-est de Gornj Vakuf. Le contact visuel a été perdu à 40 kilomètres au nord-ouest de Mostar. Le contact radar de l'AWACS a été perdu à 35 kilomètres à l'ouest de Mostar. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Faible Moyenne à faible
944	14 octobre	12 h 55	13 h 08	Un appareil de l'ONU a établi un contact visuel avec un hélicoptère MI-8 de couleur blanche à 30 kilomètres au sud-ouest de Mostar. L'AWACS a également signalé un contact radar à la même position. L'appareil de l'ONU a observé l'hélicoptère en train d'atterrir à 20 kilomètres au nord-ouest de Mostar. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Faible 7 200 pieds
945	14 octobre	13 h 05	13 h 10	Des avions de combat de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère qui décollait de Zenica. L'hélicoptère a atterri presque immédiatement au même point. Des passagers ont débarqué et l'hélicoptère a redécollé quelques minutes plus tard. Il a bientôt atterri à 1 kilomètre au sud de Zenica. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Faible Basse
946	15 octobre	11 h 18	11 h 19	Des observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère MI-8 (numéro d'immatriculation 12365) alors qu'il décollait de l'héliport de Zalužani à 5 kilomètres au nord de Banja Luka. Après avoir volé pendant peu de temps, l'appareil est retourné et a atterri. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Variable Faible Basse
947	15 octobre	16 h 32	16 h 40	L'AWACS a établi un contact radar avec un avion à 45 kilomètres au sud-ouest de Sarajevo. Le contact a été perdu à 75 kilomètres à l'est de Sarajevo. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Faible Basse
948	16 octobre	4 h 35	4 h 53	L'AWACS a établi un contact radar avec un avion à 35 kilomètres au sud-ouest de Zenica. Le contact a été perdu à 25 kilomètres au nord-ouest de Zenica. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Faible Moyenne
949	16 octobre	5 h 05	5 h 25	L'AWACS a établi un contact radar avec un avion volant à 15 kilomètres à l'ouest de Zenica. Des avions de combat de l'OTAN ont été envoyés en reconnaissance et ont établi un contact radar et visuel avec un hélicoptère MI-8 de couleur blanche marqué d'une croix rouge. Le contact visuel s'est maintenu jusqu'à ce que l'hélicoptère atterrisse à 25 kilomètres à l'ouest de Mostar. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Faible Moyenne
950	16 octobre	8 h 33	8 h 37	L'AWACS a établi un contact radar avec un avion volant à 45 kilomètres à l'ouest de Sarajevo. Des avions de combat de l'OTAN ont été envoyés en reconnaissance et ont établi un contact radar et visuel avec un hélicoptère MI-8 de couleur blanche. Le contact visuel s'est maintenu jusqu'à ce que l'hélicoptère atterrisse à 50 kilomètres à l'ouest de Sarajevo. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Faible Basse

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
951	16 octobre	11 h 12	11 h 13	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc avec des raies bleues et marqué d'une croix rouge volant à 30 kilomètres au sud de Zenica. L'appareil a volé pendant peu de temps et a atterri dans les parages. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Faible Basse
952	16 octobre	15 h 17	15 h 18	Des observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère MI-17 (numéro d'immatriculation 19-HAA) alors qu'il atterrissait à la caserne de Zenica. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Faible Basse
953	16 octobre	15 h 54	15 h 56	Des avions de combat de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère de couleur blanche à 5 kilomètres au sud de Zenica. L'appareil a atterri à 7 kilomètres au sud-ouest de Zenica. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Faible Basse
[17 octobre : aucune violation n'a été signalée]					

ANNEXE II

Informations supplémentaires sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine
sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies
(13 octobre 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
954	13 octobre	14 h 45	15 h 10	Du personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8 de couleur blanche avec des raies bleues et rouges alors qu'il atterrissait à Vitez. Quelques minutes plus tard, l'appareil a décollé. Ce vol s'est produit dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-est Faible Basse